

LA FCPE MOBILISÉE CONTRE LES INÉGALITÉS

Conférence de presse
de rentrée
Lundi 31 août 2015





SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Rendre effective l'égalité à l'école p. 3

1. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE LA FCPE

- SUR LE COÛT DE LA RENTRÉE p. 4

2. ÉCOLE PUBLIQUE, ÉCOLE GRATUITE ?

- Fournitures scolaires : un droit d'entrée
dans la classe qui coûte encore trop cher ! p. 12
- Manuels scolaires et cahiers d'exercices à la charge des familles p. 12
- Transports scolaires : la disparition programmée de la gratuité p. 12
- Des stages qui entraînent des dépenses supplémentaires p. 12
- Périscolaire et extrascolaire : la gratuité est-elle à l'ordre du jour ? p. 12
- Numérique : un nouveau poste de dépense p. 13
- Tous les enfants doivent participer aux sorties et voyages scolaires p. 13

3. LA RESTAURATION SCOLAIRE

- Garantir à tous les enfants le droit de s'inscrire à la cantine p. 14
- Des tarifs adaptés aux moyens des familles p. 14

4. LES NON-REPLACEMENTS DES ENSEIGNANTS

- Des centaines de milliers d'heures perdues p. 15
- Dans le premier degré, assurer l'accueil de tous les élèves p. 15
- Dans le second degré, faire appliquer les décrets p. 15

5. LE STATUT DU PARENT DÉLÉGUÉ

- Une mesure pour l'égalité entre les parents
et les professionnels de l'éducation p. 17
- Les droits existants : insuffisants ou non appliqués p. 17
- Des engagements pas encore tenus p. 17
- Les chiffres clés p. 17

Rendre effective l'égalité à l'école

Depuis plusieurs mois, les rapports se succèdent montrant le caractère inégalitaire de notre système éducatif. Après le rapport du Conseil national de l'évaluation du système scolaire (Cnesco), *Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter et intra établissement dans les collèges et lycées français*, celui de Jean-Paul Delahaye intitulé *Grande pauvreté et réussite scolaire*, une note d'information du service statistique du ministère de l'Éducation nationale publiée cet été confirme encore que les écarts se renforcent entre la 6^e et la 3^e en fonction de l'origine sociale et culturelle.

Les réformes pédagogiques engagées ces dernières années vont dans le bon sens pour avancer vers la réussite de tous les élèves, mais elles ne suffiront pas si tous les leviers ne sont pas activés pour lutter contre les inégalités. Agir sur les inégalités sociales est primordial, pour qu'elles ne se transforment pas en inégalités scolaires. Cette bataille pour l'égalité sera un des piliers de l'action de la FCPE cette année. C'est sa préoccupation première en cette rentrée.

D'ores et déjà, elle s'inquiète du recul constaté sur le coût de la rentrée. Les parents dépensent toujours plus d'argent pour l'achat des fournitures scolaires, pour la restauration scolaire ou encore les transports. Et quid du numérique lorsque les collectivités ne voudront pas investir ? A chaque fois que l'on augmente les coûts pour les familles, à chaque fois que la gratuité de l'école n'est pas effective, à chaque fois que l'on discrimine un élève pour son inscription à la cantine en fonction de l'activité de ses parents, à chaque fois qu'un enseignant absent n'est pas remplacé, c'est l'égalité qui recule.

La FCPE veillera à ce que l'égalité soit renforcée sur chaque territoire, et que la fusion entre certaines régions ne conduise pas à des retours en arrière sur certaines avancées : gratuité des manuels, aide aux transports...

Travailler à plus d'égalité à l'école, c'est aussi exiger plus d'égalité entre les parents délégués et les professionnels qui siègent dans les instances. Les délégués de parents d'élèves participent bénévolement au bon fonctionnement de nombreuses instances où la plupart des autres membres sont des professionnels rémunérés ou ayant une décharge syndicale pour être présents. Les textes sur les horaires des réunions ne sont souvent pas respectés, leur participation dépend alors du bon vouloir de leurs employeurs et peut mettre en danger leur vie professionnelle. La FCPE demande au gouvernement de tenir l'engagement de campagne de François Hollande : créer au plus vite un statut pour tous les parents délégués.



1. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE LA FCPE SUR LE COÛT DE LA RENTRÉE

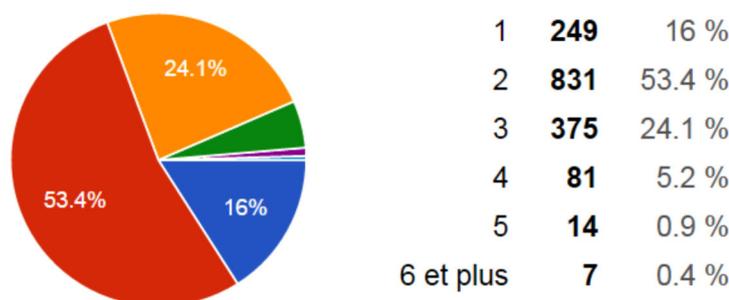
Méthodologie

Cette enquête s'est déroulée par questionnaire anonyme du 23 juillet au 26 août 2015. Le questionnaire a été diffusé aux associations départementales de la FCPE, sur le site internet de la FCPE, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Panel

Le questionnaire totalise 1557 réponses. 23,6% des répondants ont un ou des enfants en maternelle, 54% ont un ou des enfants en élémentaire, 64,2% ont un ou des enfants en collège, 46,3% ont un ou des enfants en lycée général et technologique et 8% des répondants ont un ou des enfants en lycée agricole ou professionnel.

Combien avez-vous d'enfants ?



● Un coût de la rentrée qui pèse sur le budget des parents

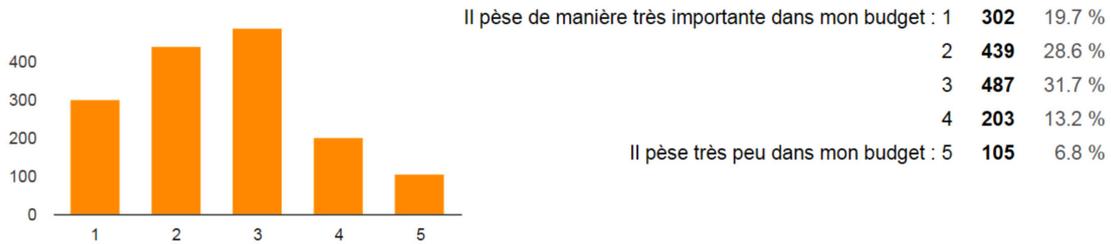
73,9% : c'est le taux de répondants qui se considèrent insuffisamment aidés face aux dépenses de la rentrée scolaire.

52,7% : c'est le taux de répondants qui considèrent que le coût de la rentrée scolaire a augmenté en 2015.

19,7% : c'est le taux de répondants qui considèrent que le coût de la rentrée scolaire pèse de manière très importante dans leur budget.

11,2 % : c'est le taux de répondants qui déclarent que le coût de la rentrée scolaire ne pèse pas dans leur budget.

Considérez-vous que le budget scolaire pèse de manière importante dans votre budget ?



● Des activités périscolaires loin d'être gratuites

Les activités induites par la réforme des rythmes scolaires sont, dans certaines communes, une nouvelle dépense pour les parents. Il nous a donc semblé nécessaire d'ajouter une question spécifique à ce questionnaire.

En maternelle :

Est-ce que dans la commune où est scolarisé votre enfant les nouvelles activités périscolaires, mises en place à la suite de la réforme des rythmes scolaires, sont payantes ?



En élémentaire :

Est-ce que dans la commune où est scolarisé votre enfant les nouvelles activités périscolaires, mises en place à la suite de la réforme des rythmes scolaires, sont payantes ?

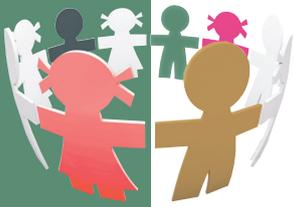


● En maternelle, c'est la restauration qui pèse le plus sur le budget des parents

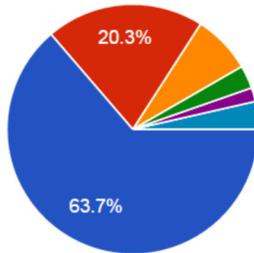
Sans surprise, c'est en maternelle que les parents dépensent le moins, avec 63,7% d'entre eux qui dépensent moins de 50 euros. Mais c'est aussi en maternelle que l'on note le plus d'achats pour la collectivité : mouchoirs, kleenex, lingettes, etc.

Les parents déclarent que leur poste de dépense le plus important est la cantine scolaire.

On notera par ailleurs qu'en maternelle et élémentaire, l'un des postes de dépense très important dans le budget de nombreux parents est celui de la garde des enfants. Ce poste n'est pas à proprement parler un poste de dépense lié à la scolarité, il n'apparaît donc pas dans l'enquête.

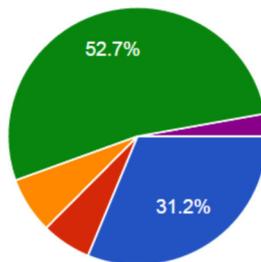


Combien dépensez-vous en moyenne pour la rentrée de votre enfant en maternelle ?



de 0 à 50 euros	320	63.7 %
de 50 à 100 euros	102	20.3 %
de 100 à 150 euros	38	7.6 %
de 150 à 200 euros	15	3 %
de 200 à 300 euros	9	1.8 %
300 euros ou plus	18	3.6 %

Quel est votre plus gros poste de dépenses pour la rentrée de vos enfants ?

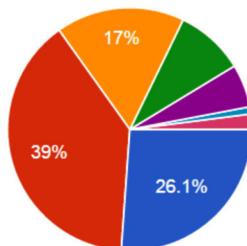


La restauration scolaire	503	52.7 %
Les fournitures	298	31.2 %
Le transport scolaire	67	7 %
Les équipements de sport	59	6.2 %
La coopérative scolaire	27	2.8 %

● En élémentaire, la restauration est le premier poste de dépense des familles

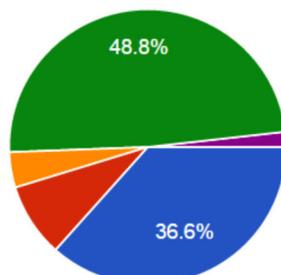
Les dépenses moyennes augmentent en primaire, avec 39% des répondants déclarant dépenser entre 50 et 100 euros. Comme en maternelle, la restauration scolaire reste le poste le plus important.

Combien dépensez-vous en moyenne pour la rentrée de votre enfant en primaire ?



de 0 à 50 euros	192	26.1 %
de 50 à 100 euros	287	39 %
de 100 à 150 euros	125	17 %
de 150 à 200 euros	67	9.1 %
de 200 à 300 euros	42	5.7 %
de 300 à 400 euros	7	1 %
plus de 400 euros	15	2 %

Quel est votre plus gros poste de dépenses pour la rentrée de vos enfants ?



La restauration scolaire	411	48.8 %
Les fournitures	308	36.6 %
Les équipements de sport	73	8.7 %
Le transport scolaire	35	4.2 %
La coopérative scolaire	15	1.8 %

● Au collège, ce sont les fournitures qui coûtent le plus cher

En collège, les postes de dépense se multiplient. Par conséquent, on voit également un étalement plus large dans le montant des dépenses. 45,1% des répondants déclarent ainsi payer plus de 150 euros lors de la rentrée de leur enfant. La proportion de parents déclarant payer plus de 400 euros, si elle reste faible au regard de l'ensemble des réponses, double tout de même par rapport au primaire.

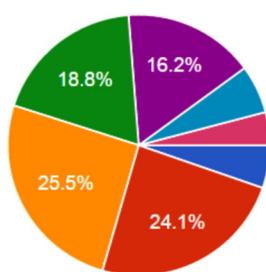
La place de la restauration scolaire reste élevée dans les dépenses des parents, mais à partir du collège, elle n'arrive qu'en seconde place derrière les fournitures.

Les parents se plaignent également davantage de dépenses supplémentaires imprévues : changement de matériel en cours d'année, demande de marques spécifiques, de couleurs spécifiques ou encore nouvelle liste en septembre avec l'arrivée de nouveaux enseignants. Une dépense qui revient régulièrement alors que la FCPE s'en offusque depuis longtemps, est celle du cahier d'exercices en langue. Cette dépense, si elle est obligatoire devrait être prise en charge par la collectivité, comme les manuels, or ils sont encore régulièrement à la charge des parents. De même, nombreux sont les collèges à réclamer deux paires de baskets pour le sport.

On observe également une nouvelle tendance dans les fournitures, celle des nouvelles technologies. Il est en effet de moins en moins rare que l'on demande aux enfants de fournir une clef USB ou un casque audio.

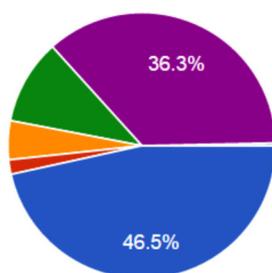
Une autre demande des listes de fournitures, qui revient à plusieurs reprises dans le questionnaire, dans des départements différents, c'est celle de fournir une ramette de papier blanc en début d'année. Un des répondants nous a précisé que cette ramette avait été utilisée pour les photocopies des documents pédagogiques, normalement à la charge de l'établissement.

Combien dépensez-vous en moyenne pour la rentrée de votre enfant en collège ?



de 0 à 50 euros	48	5.3 %
de 50 à 100 euros	218	24.1 %
de 100 à 150 euros	230	25.5 %
de 150 à 200 euros	170	18.8 %
de 200 à 300 euros	146	16.2 %
de 300 à 400 euros	54	6 %
plus de 400 euros	37	4.1 %

Quel est votre plus gros poste de dépenses pour la rentrée de vos enfants ?



Les fournitures	424	46.5 %
La restauration scolaire	331	36.3 %
Le transport scolaire	94	10.3 %
Les équipements de sport	43	4.7 %
Les cahiers d'exercices	16	1.8 %
Les livres étudiés dans l'année	3	0.3 %



● **La restauration, première dépense en lycée général et technologique**

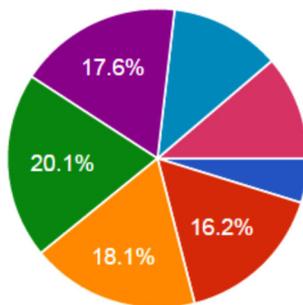
En lycée général et technologique, la part des parents dépensant moins de 100 euros par rentrée baisse drastiquement. Le nombre de parents déclarant dépenser plus de 400 euros par rentrée double au regard des dépenses des parents de collégiens. La répartition entre les différents paliers est plus étalée à partir de 150 euros.

On expliquera cependant cette forte progression par l'apparition de nouvelles dépenses, notamment celles liées aux manuels scolaires. On note également que lorsque l'on regarde plus en détail les origines géographiques des répondants, ceux qui se situent dans la fourchette haute des dépenses viennent majoritairement de régions qui ne prennent en charge que partiellement les manuels scolaires (cf. carte page 10).

Nombreux sont les parents à nous avoir signalé la dépense supplémentaire engendrée par le changement de réglementation vis-à-vis de l'usage de la calculatrice au baccalauréat. Nombreux sont ceux à avoir fait un achat dès la 6^e. De plus, la nouvelle réglementation empêche les familles d'acheter une calculatrice d'occasion ou de réutiliser celle de l'aîné.

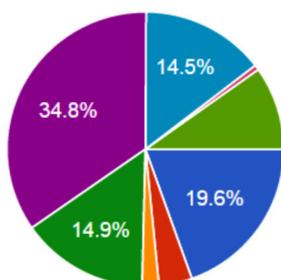
Dans les postes de dépense, comme dans le montant des dépenses, on note une dispersion plus forte des réponses. La restauration scolaire redevient le premier poste de dépenses. Les fournitures restent deuxième, mais elles sont suivies de très près par le transport scolaire et les fournitures spéciales (dont la calculatrice).

Combien dépensez-vous en moyenne pour la rentrée de votre enfant en lycée général ou technologique ?



de 0 à 50 euros	31	4.8 %
de 50 à 100 euros	105	16.2 %
de 100 à 150 euros	117	18.1 %
de 150 à 200 euros	130	20.1 %
de 200 à 300 euros	114	17.6 %
de 300 à 400 euros	77	11.9 %
plus de 400 euros	73	11.3 %

Quel est votre plus gros poste de dépenses pour la rentrée de vos enfants ?



La restauration scolaire	233	34.8 %
Les fournitures	131	19.6 %
Le transport scolaire	100	14.9 %
Les fournitures spéciales : calculatrice, etc	97	14.5 %
Les manuels scolaires	66	9.9 %
Les livres étudiés dans l'année	26	3.9 %
Les équipements de sport	13	1.9 %
Les cahiers d'exercices	4	0.6 %

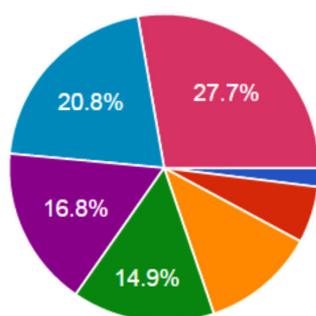
● Des coûts importants en lycée agricole ou professionnel

Nous avons choisi de séparer le lycée général et technologique des lycées agricoles et professionnels afin de bien mettre en lumière les dépenses particulières de ces deux derniers. Ce qui est frappant dans ces filières spécifiques, c'est l'explosion des dépenses déclarées par les répondants, par rapport au collège mais également par rapport au lycée général et technologique. Le taux de parents déclarant dépenser plus de 400 euros pour la rentrée double par rapport aux filières générales, atteignant presque 30% des répondants. C'est 65,7% des parents qui déclarent payer plus de 200 euros par rentrée et presque 50% déclarent payer plus de 300 euros.

A la lecture de ces chiffres, il convient de rappeler l'origine socio-économique des élèves de ces filières, sensiblement moins aisés qu'en filières générales ou technologiques. En effet, selon les chiffres du ministère de 2015, la filière professionnelle totalise 36% d'enfants d'ouvriers (contre 18,8% en filière générale et technologique), 13,9% d'enfants d'inactifs (contre 5%) et 6,6% d'enfants de parents de professions libérales et cadres (contre 25,6%). Dans la répartition des dépenses par poste, ce sont les fournitures spéciales qui apparaissent très nettement en premier. Dans les exemples, les parents nous ont listé les vêtements de travail, mais également les caisses d'outils et les chaussures de sécurité. 72,4% des parents déclarent d'ailleurs ne pas disposer d'aide spécifique pour ces dépenses liées à la spécificité de la filière de leur enfant.

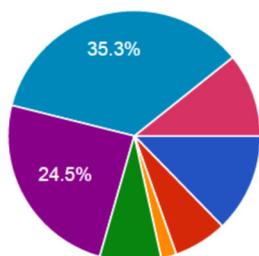
En second vient, comme dans les autres niveaux, la restauration scolaire. Les stages quant à eux, spécificité des filières agricoles et professionnelles, font presque jeu égal avec les fournitures.

Combien dépensez-vous en moyenne pour la rentrée de votre enfant en lycée professionnel ?

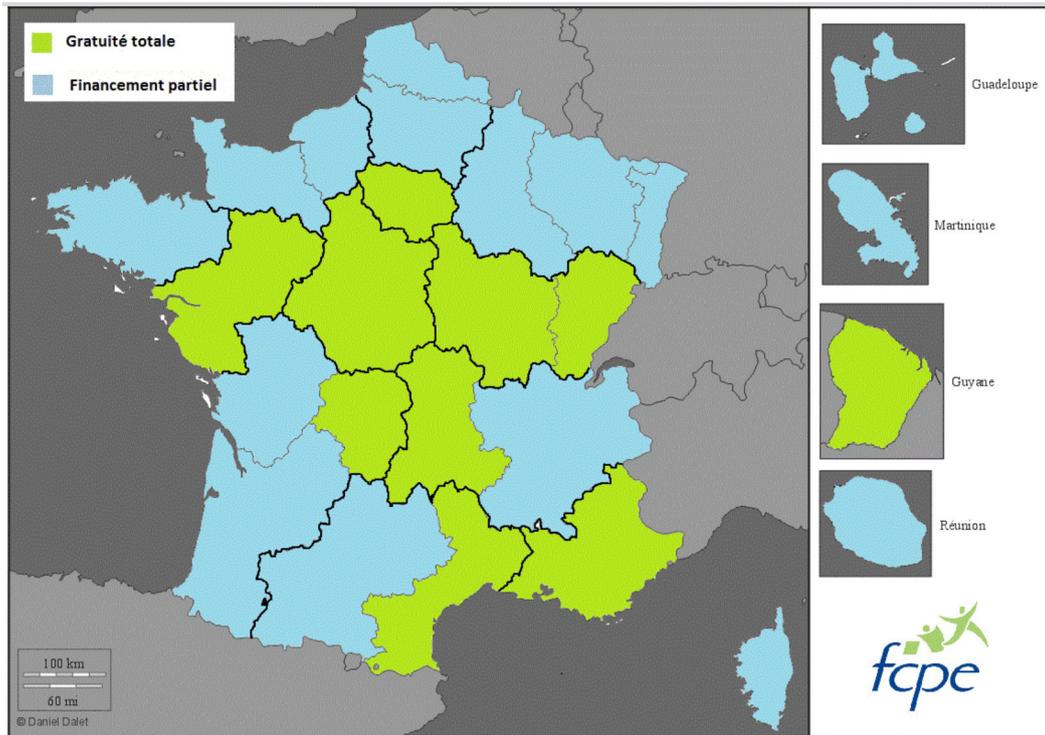
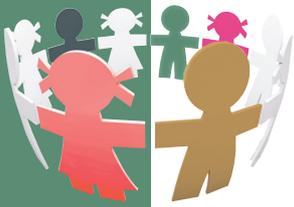


de 0 à 50 euros	2	2 %
de 50 à 100 euros	6	5.9 %
de 100 à 150 euros	12	11.9 %
de 150 à 200 euros	15	14.9 %
de 200 à 300 euros	17	16.8 %
de 300 à 400 euros	21	20.8 %
plus de 400 euros	28	27.7 %

Quel est votre plus gros poste de dépenses pour la rentrée de vos enfants ?



Les fournitures spéciales : équipement de sécurité, outils, trousseau professionnel, etc	36	35.3 %
La restauration scolaire	25	24.5 %
Les fournitures	13	12.7 %
Les dépenses liés à la recherche de stage : transport, logement, etc.	11	10.8 %
Le transport scolaire	8	7.8 %
Les livres étudiés dans l'année et les cahiers d'exercices	7	6.9 %
Les équipements de sport	2	2 %



Financement des livres au lycée par les Conseils régionaux

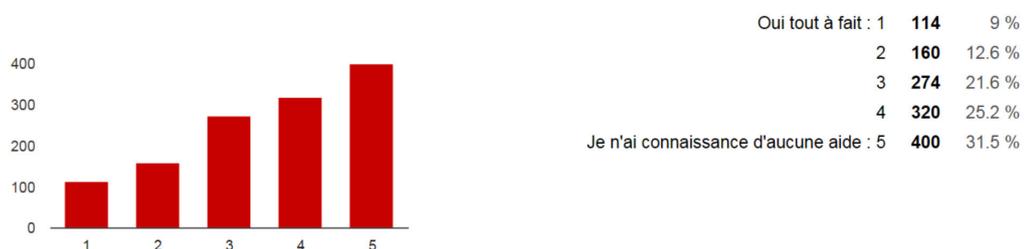
● Les voyages scolaires, un facteur d'inégalité

Les voyages scolaires ne sont pas à proprement parler des dépenses de rentrée. Cependant, il s'agit d'un sujet récurrent d'intervention des militants FCPE dans les écoles. Nombreux sont les parents à nous solliciter pour obtenir des aides financières. 31,5% des répondants déclarent d'ailleurs n'avoir connaissance d'aucune aide pour les voyages scolaires.

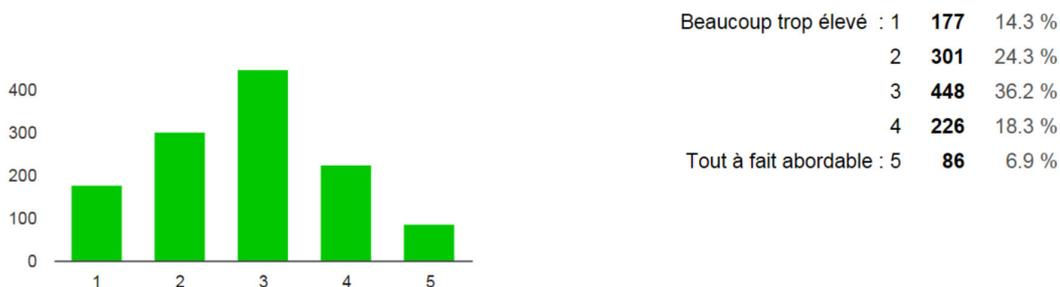
Votre enfant est-il déjà parti en voyage scolaire ?



D'une manière générale, considérez-vous qu'il existe suffisamment d'aides afin de vous aider à financer les voyages ?



Comment considérez vous le prix des voyages scolaires ?



Vous est-il déjà arrivé de renoncer à envoyer votre enfant en voyage scolaire à cause du prix ?



Synthèse des résultats

73,9% des parents se considèrent insuffisamment aidés face aux dépenses de la rentrée scolaire et **82,7%** des parents considèrent que leurs collectivités ne les aident pas suffisamment.

52,7% des parents considèrent que le coût de la rentrée scolaire a augmenté en 2015.

38,6% des parents considèrent que le prix des voyages scolaires est trop élevé.

20,9% des parents déclarent avoir déjà renoncé à envoyer leur enfant en voyage scolaire à cause du coût.

19,7% des parents déclarent que le poids de la rentrée pèse de manière très importante dans leur budget.

14,3% des parents considèrent que le prix des voyages scolaires est beaucoup trop élevé.

11,2% seulement des parents considèrent que le coût de la rentrée scolaire ne pèse pas dans leur budget.



2. ÉCOLE PUBLIQUE, ÉCOLE GRATUITE ?

● Fournitures scolaires : un droit d'entrée dans la classe qui coûte encore trop cher !

Malgré la circulaire sur les fournitures scolaires, les parents FCPE rencontrent encore trop souvent des demandes incongrues ou disproportionnées au moment de la rentrée : double paire de baskets pour le sport, papier toilette, sopalin, marques de cahiers imposées, etc. Ces dépenses supplémentaires viennent amputer le budget des familles et pénalisent les enfants les plus vulnérables. Dans les filières professionnelles, le prix des fournitures s'envole, les trousseaux professionnels coûtent cher et les aides aux familles sont inégalement réparties sur le territoire.

● Manuels scolaires et cahiers d'exercices à la charge des familles

Les manuels scolaires sont pris en charge par l'Etat jusqu'à la fin du collège, en revanche, l'achat de cahiers d'exercices est la plupart du temps demandé aux familles, sans parler des livres étudiés en français achetés au cours de l'année. Quant aux manuels en lycée, leur subventionnement est inégalement assuré par les régions. Certaines assurent la gratuité quand d'autres ne proposent qu'un financement partiel créant ainsi une inégalité territoriale entre les lycéens.

● Transports scolaires : la disparition programmée de la gratuité

Alors que depuis de nombreuses années la gratuité du transport scolaire semblait être la norme, la FCPE constate un net recul de la gratuité dans les territoires. Nombreuses sont les collectivités territoriales tentées de faire des économies sur le dos des familles : hausse du prix de l'abonnement, allongement des trajets de ramassage, diminution des fréquences. La FCPE s'inquiète du transfert de la compétence transport scolaire aux conseils régionaux. Ce changement d'échelle doit se faire sans pénaliser les élèves et leur famille.

Des villes ou agglomérations ont augmenté leurs tarifs, comme le grand Montauban (82) : +260%, ou Saumur (49) : +40%.

● Des stages qui entraînent des dépenses supplémentaires

Obligatoires en filière professionnelle, les stages peuvent coûter cher aux familles, surtout en territoire rural. Déplacement et hébergement doivent bien souvent être envisagés afin de pouvoir valider ce stage et le diplôme. Pourtant, rares sont les aides spécifiques mises en place.

● Péri-scolaire et extrascolaire : la gratuité est-elle à l'ordre du jour ?

Parce qu'aucun enfant ne doit être exclu des nouveaux temps d'activités péri-scolaires, ces activités induites par la réforme des rythmes doivent être gratuites. Il faut rappeler que le fonds d'amorçage a été pérennisé pour toutes les villes qui ont mis en place des PEDT, ce qui était une revendication de la FCPE. Les dotations de l'Etat n'ont pas baissé, donc rien

ne justifie que les parents d'élèves paient cette année dans certaines villes (Pézenas, Aix-en-Provence, Clamart, Villiers-sur-Marne, Metz, Saint-Maur...).

● **Numérique : un nouveau poste de dépense**

La question du coût du matériel numérique se pose avec le plan numérique qui va se déployer. Le dispositif mis en place par l'Etat en termes de financement est le suivant : pour chaque euro investi par une collectivité dans l'achat de matériel, l'Etat met un euro. Or, il n'est pas acquis que les collectivités financent intégralement l'achat. Ce dispositif ne fonctionne que si les collectivités décident d'investir. Quid de celles qui refuseront ? L'achat du matériel sera-t-il à la charge intégrale des familles ?

● **Tous les enfants doivent participer aux sorties et voyages scolaires**

Les sorties et les voyages scolaires sont des temps pédagogiques. Pourtant, encore trop d'élèves ne partent pas pour des raisons financières. Ces voyages doivent s'organiser en respectant les principes d'égalité et de gratuité.

LES REVENDICATIONS DE LA FCPE

- La gratuité des fournitures scolaires, équipements et manuels scolaires ;
- L'application effective des textes relatifs aux frais de scolarité ;
- Le respect du caractère facultatif et volontaire de l'adhésion aux associations de l'établissement, coopératives scolaires, foyers socio-éducatifs, Maison des lycéens, UNSS ;
- La transparence du fonctionnement et de la gestion de ces associations, notamment par l'implication des élèves eux-mêmes ;
- Les sorties éducatives, les classes de découverte, les séjours linguistiques doivent être accessibles à tous les élèves d'une même classe, grâce à un financement approprié, avoir un objectif éducatif et pédagogique et s'intégrer dans le projet d'école ou d'établissement ;
- Le développement des aides sociales à la scolarité ;
- La prise en charge par l'Etat des frais occasionnés par les stages et périodes de formation en entreprise qui font partie du contenu obligatoire de la formation ;
- Le maintien ou l'accession à la gratuité des transports scolaires.



2. LA RESTAURATION SCOLAIRE

● Garantir à tous les enfants le droit de s'inscrire à la cantine

Aujourd'hui, une jurisprudence administrative constante et un jugement du Conseil d'Etat (septembre 2009, affaire d'Oullins) confirment l'illégalité, dès lors qu'un service public de restauration scolaire est mis en place, de le réserver à certains enfants, par exemple ceux dont les deux parents travaillent.

Depuis 2010, la FCPE demande l'inscription dans la loi de cette jurisprudence trop souvent ignorée par les maires. En mars 2014, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi permettant cette inscription. Ce vote a suscité de nombreux espoirs et une grande attente parmi les familles. Pourtant, six mois après, l'espoir des parents d'élèves retombe peu à peu, le Sénat n'a toujours pas mis à son ordre du jour la proposition de loi, repoussant à nouveau l'éventualité de sa mise en application future.

● Des tarifs adaptés aux moyens des familles

Saint-Etienne-de-Chigny (37), Lyon (69), Saint-Ouene (79), Clamart (92), Les Grandes-Ventes (76), l'Essonne, le point commun entre ces collectivités ? Elles ont toutes augmenté leurs tarifs de restauration scolaire à la rentrée 2015. Une hausse, qui même minime, pèse sur le budget des parents.

En parallèle, le nombre de communes qui n'ont pas mis en place de quotient familial reste important, ce qui pénalise fortement les familles les plus en difficulté. Certains parents en arrivent aujourd'hui à retirer leurs enfants de la cantine. Ce n'est pas sans conséquence sur le bien-être et la réussite des élèves. L'accès à la cantine des plus démunis devrait être prioritaire. N'exclure aucun élève de la cantine, c'est aussi leur permettre de choisir des repas avec ou sans viande. Le temps du midi est aussi un temps d'apprentissage des règles collectives, du goût, de l'hygiène et des règles de nutrition, aucun enfant ne doit en être privé.

LES REVENDICATIONS DE LA FCPE

- Inscription dans la loi de la jurisprudence garantissant l'accès à la cantine pour toutes et tous ;
- Garantir que le coût ne soit pas un frein à l'accès à la restauration scolaire, les tarifs doivent être abordables et le quotient familial appliqué partout ;
- Proposer un deuxième plat sans viande dans les restaurants scolaires.

3. LES NON-REPLACEMENTS D'ENSEIGNANTS

● Des centaines de milliers d'heures perdues

Le nombre d'heures de cours non assurés à l'Ecole publique est une question non réglée depuis plusieurs années. Que ce soit dans le premier ou dans le second degré, les absences de courte durée (moins de 15 jours) ne sont pas remplacées dans 80 % des cas. De plus, près de 50 % des absences de courte durée correspondent à une durée inférieure ou égale à 2 jours et les $\frac{3}{4}$ à une durée inférieure à 5 jours.

Chaque année, la FCPE fait le même constat, et chaque année, les mêmes situations se reproduisent. Les signalements sur le site Ouyapacours sont quotidiens et les heures de cours perdues se comptent en centaines de milliers. Il s'agit là d'un enjeu d'égalité entre les élèves. Dans certaines académies, le taux de remplacement est dramatiquement bas, ce qui occasionne de fait une rupture d'égalité entre les élèves sur différents points du territoire de la République.

La FCPE a plusieurs fois fait condamner l'Etat pour son incapacité à assurer la continuité du service public d'éducation (Evry, Viry-Chatillon). Pourtant, des solutions existent et doivent être mises en œuvre.

● Dans le premier degré, assurer l'accueil de tous les élèves

Les remplacements de longue durée sont en général effectués mais il n'est pas rare qu'ils soient assurés par plusieurs enseignants, contribuant à déstabiliser les élèves dans leurs apprentissages. La FCPE demande que ce soit le même enseignant qui assure le remplacement.

● Dans le second degré, faire appliquer le décret

Les remplacements de courte durée (moins de 15 jours) sont encadrés par le décret n°2005-1035 du 26 août 2005. Le chef d'établissement doit mettre en place, à chaque rentrée, un protocole de remplacement au sein de son établissement. La FCPE exige donc que chaque établissement du second degré se dote de ce protocole et qu'il soit appliqué.

Concernant les absences de longue durée, il n'est pas tolérable que nombre d'élèves se retrouvent sans professeur durant plusieurs semaines. Il incombe aux services des rectorats d'organiser de manière efficace ces remplacements. A titre d'exemple, cette année encore, des élèves de première n'ont pas eu d'enseignant d'allemand LV2 durant une grande partie de l'année. Ces situations, nombreuses, mettent en péril la réussite des élèves et mettent à mal le principe d'égalité devant le diplôme. La FCPE ne peut se satisfaire que, lorsque le remplacement est assuré, il le soit par un enseignant contractuel non formé. Elle ne peut non plus se satisfaire des propositions des rectorats visant à affecter un même enseignant dans trois ou quatre établissements, distants parfois de 100 kilomètres.



LES REVENDICATIONS DE LA FCPE

- La mise en place du protocole de remplacement dans chaque établissement dès le premier conseil d'administration de l'année scolaire ;
- Le remplacement des absences prévisibles (maternité, formation...) dès le premier jour ;
- Le remplacement des absences de longue durée par un même enseignant formé afin d'assurer la continuité des apprentissages ;
- La communication de chiffres à jour aux partenaires de l'école concernant le remplacement académie par académie ;
- La FCPE appelle tous les parents à lui signaler les établissements qui refusent de mettre en place le protocole de remplacement. Elle ira au tribunal et fera condamner l'Etat à chaque fois que des élèves se retrouveront sans professeur durant plusieurs semaines.

Les non-remplacements mettent à bas tous les efforts de la communauté éducative pour faire réussir les élèves et lutter contre les inégalités.

4. LE STATUT DU PARENT DÉLÉGUÉ

● Une mesure pour l'égalité entre les parents et les professionnels de l'éducation

Ce statut répond à une exigence d'égalité. Les délégués de parents d'élèves siègent actuellement bénévolement dans de nombreuses instances où la plupart des autres membres sont des professionnels rémunérés ou ayant une décharge syndicale pour être présents.

Le problème devient encore plus important lorsqu'il s'agit des CDEN, des CAEN, du CSE, du CNEA ou encore des instances des MDPH. Les réunions peuvent être nombreuses, longues ; elles nécessitent parfois des déplacements importants. Il faut parfois aussi compter un temps de préparation non négligeable pour se prononcer de manière éclairée sur des textes juridiques complexes.

Quelles que soient les instances concernées, du local au national, les parents sont donc placés dans une inégalité de fait par rapport aux autres représentants. C'est injuste et cela n'aide pas au bon fonctionnement de ces instances.

● Les droits existants : insuffisants ou non appliqués...

Un congé de représentation existe actuellement mais il est insuffisant. D'abord, il est limité à 9 jours par an. Ensuite, l'employeur peut le refuser si un ou plusieurs autres salariés de l'entreprise l'ont déjà utilisé ou pour raisons de service. Il dépend aussi de la taille de l'entreprise. Enfin, il ne s'applique qu'aux instances départementales, académiques et nationales et sa durée est souvent insuffisante.

En ce qui concerne les parents délégués dans les écoles, collèges et lycées, ils ne peuvent bénéficier de ce congé. Enfin, les textes de 2006 qui existent sur les horaires des réunions sont très peu appliqués. Les parents délégués sont donc obligés de recourir à leurs congés personnels lorsque les réunions sont organisées en journée.

● Des engagements pas encore tenus

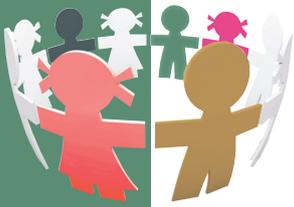
La FCPE avait fait du statut de parent délégué une de ses 12 exigences pour l'École lors de son interpellation des candidats à l'élection présidentielle. En mars 2012, François Hollande s'était engagé à mettre en place ce statut indiquant qu'il suffisait d'un « simple décret ».

Depuis, les trois ministres qui se sont succédé ont affirmé être favorables à ce statut, mais pour l'instant seul un rapport a été commandé à l'inspection générale de l'Éducation nationale et celle des affaires sociales, et la FCPE attend toujours qu'il soit publié.

● Les chiffres clés

Voici les chiffres clés sur le nombre de réunions dans les principales instances où sont représentés les adhérents de la FCPE :

- Conseil d'école : 3 réunions par an durant de 1h30 à 3h ;
- Conseil d'administration des collèges et lycées : 5 à 8 réunions par an durant environ 3h ;



- Conseil de classe : 3 réunions par an durant 1h à 1h30 ;
- Conseil de discipline et commission éducative : nombre de réunions très variable selon le climat scolaire dans l'établissement (de 0 à plus de 10 par an), durant de 1h à 2h ;
- Réunions liées aux enseignements adaptés : 12 à 70 réunions par an pouvant durer de 2h à une journée entière ;
- CDEN : 3 à 5 réunions par an durant 1h30 à une demi-journée ;
- CAEN : 1 à 3 réunions par an durant environ 3h ;
- Les commissions d'appel académiques : en moyenne 10 à 15 réunions par an durant 2h à 3h ;
- CSE et CNEA : 10 à 15 réunions chacun par an durant d'une demi-journée à une journée entière.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle ne tient pas compte des nombreuses réunions de concertation directe avec les institutions publiques, de la préparation des élections de parents d'élèves ou de la tenue des bureaux de vote... Ni des temps de transport et de préparation parfois très importants pour certaines de ces réunions.

LES REVENDICATIONS DE LA FCPE

- Rendre effective l'application des textes de 2006 sur les horaires des réunions dans les écoles et établissements qui doivent être compatibles avec les horaires de travail des parents ;
- Lorsque des réunions doivent réellement se tenir en journée, rendre opposable à l'employeur le congé de représentation pour les parents d'élèves ;
- Donner la possibilité aux parents délégués de bénéficier d'un congé de formation au cours de la scolarité de leur(s) enfant(s).

CONTACTS FCPE NATIONALE

- **Présidente de la FCPE :**
Liliana Moyano : 06 18 10 56 43.
- **Secrétaire général de la FCPE :**
Michel Dubarry : 06 83 48 37 94.
- **Vice-président de la FCPE :**
Hervé-Jean Le Niger : 06 78 39 73 12.
- **Communication - Relations presse :**
Laurence Guillermou : 06 82 81 40 82.
Alexandra Defresne : 06 77 84 43 12.

fcpe.asso.fr

Contact presse

Laurence Guillermou : 06 82 81 40 82
fcpecom@fcpe.asso.fr

